

25c.

Journal du Lot

25c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois 11 fr. 50	6 mois 21 fr.	1 an 38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELÉPHONE 84 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page (— d' —).....	3 fr. 50
» 2e page (— d' —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Des promesses Hitler en fera tant qu'on voudra pour qu'on le laisse poursuivre tranquillement son entreprise de domination sur l'Europe. L'opinion française ne doit pas se laisser tromper. Plus ces promesses seront belles, plus elles seront fausses et plus elles seront redoutables.

Je vais faire aujourd'hui mon article avec des citations. J'espère qu'elles porteront en elles assez de force persuasive pour convaincre les plus réfractaires à toute démonstration de raisonnements. Avec elles, il s'agit de faits. Elles épargneront à l'esprit le plus paresseux tout effort de réflexion...

C'est un fait qu'au seuil de cette nouvelle année, après le prodigieux accroissement de puissance que nos « pacifistes », fauteurs de guerre, ont laissé prendre à l'Allemagne, tout l'édifice de la paix européenne repose sur l'engagement que le Führer a pris envers la France et l'Angleterre.

Eh ! bien, ce que vaut une promesse d'Hitler, on va le voir. Quelques rappels suffiront à le montrer. Ces jours derniers, notre confrère du Petit Bleu en relevait plusieurs que nous allons rappeler à notre tour.

Le 21 mai 1935, dans un discours public au Reichstag, Hitler disait : « Il [le gouvernement du Reich] « observera scrupuleusement tout traité volontairement signé, quand bien même sa rédaction aurait eu lieu avant son advenement au pouvoir. Il observera et remplira notamment toutes les obligations résultant de Locarno, tant que les autres contractants se comporteront « prêts à maintenir ce pacte. Le gouvernement voit dans le respect de la zone démilitarisée une contribution à l'apaisement de l'Europe... »

« Dix mois après, sans que la France ou l'Angleterre aient esquissé un geste ou dit un mot, Hitler faisait envahir la « zone démilitarisée » de Rhénanie violant ainsi ce traité de Locarno qu'il n'était pas un dictateur mais un pacte volontairement et librement signé. Et il ne faut pas lui chercher une mauvaise excuse dans la signature du pacte franco-russe. D'abord parce que son discours au Reichstag était postérieur à ce pacte et ensuite parce que lui-même, Hitler, avait renouveau avec la Russie soviétique le fameux traité de Rapallo.

Quant à l'Autriche, pour rassurer l'Europe et préparer son agression dans le silence et la sécurité, Hitler a multiplié les promesses et les serments. En voici quelques-uns par ordre chronologique :

Le 30 janvier 1935, dans un discours au Reichstag, il s'était avec une indignation dont la sincérité est aussi évidente que celle de von Ribbentrop mettant sa signature auprès de celle de Georges Bonnet sur le pacte franco-allemand :

« Il est absurde de prétendre que « le Reich allemand ait l'intention de faire violence à l'Etat autrichien. « Le gouvernement autrichien a prévu « tendu que le Reich aurait entrepris « ou du moins projeté une attaque « contre l'Etat autrichien. C'est là « une affirmation que je repousse « avec la plus grande énergie. »

Quelques mois plus tard, le 21 mai 1935, il convoqua de nouveau le Reichstag — car il donne toujours beaucoup de solennité à ses mensonges — pour dire ceci :

« L'Allemagne n'a pas du tout l'intention d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Autriche. « Elle ne songe ni à s'annexer l'Autriche, ni à préparer l'Anschluss. »

Enfin, sur le même objet et alors que des inquiétudes commençaient à sourdre de ci de là, Hitler faisait, le 1er mai 1936, au Lustgarten, un discours où il disait notamment :

« De nouveau, on répand des men- « songes disant que, demain ou après- « demain, l'Allemagne envahira l'Au- « triche (cris d'indignation dans la « salle et éclats de rire). Je me de- « mande quels sont ces éléments qui « ne veulent pas de calme, pas de « paix, pas d'entente, qui constam- « ment font des campagnes d'excita- « tions et sèment la méfiance. Quels « sont-ils ? (Tempête de milliers de « cris : « Les Juifs, les Juifs ! »)

« Oui, des néchans pour faire du « tort à cet excellent Hitler, répandaient

le bruit calomnieux qu'il voulait envahir l'Autriche, alors qu'une telle pensée était loin de son cœur, à ce cher innocent !!!

Il est nécessaire de rappeler ces choses, de relire ces textes qui nous fixent sur la valeur des serments d'Hitler au moment où l'on tente de nous induire à une douce sécurité basée sur l'engagement signé en son nom de ne rien faire qui puisse nous inquiéter.

Des promesses ! Il en fera tant qu'on voudra pour qu'on le laisse poursuivre tranquillement son entreprise de domination sur l'Europe. L'opinion française ne doit pas se laisser tromper. Plus ces promesses seront belles, plus elles seront fausses et plus elles seront redoutables.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Singeries

L'émminent professeur Urbain, directeur du Jardin Zoologique de Vincennes, va partir au début de janvier pour l'Afrique, afin d'y rechercher des singes.

Si l'on envisage par une photographie de presse ces jours-ci, le professeur Urbain, à nos cousins quadrumanes, une affection qui est partagée. L'image le représente en effet en train de batifoler avec deux jeunes singes, qui le regardent de l'autre côté de la plus affectueuse.

Je ne sais pas si, avant de partir en voyage, M. le professeur Urbain a lu un texte étonnant du professeur allemand Hermann Bauch, paru récemment à Berlin.

Dans une étude docement intitulée « Nouvelles Bases pour la Recherche de la Race », le professeur Bauch émet une doctrine qui devait, tout naturellement, trouver hospitalité en ces propos. Je ne la cite que de seconde main, n'ayant pas eu le texte original sous les yeux ; mais, comme disait naguère le commandeur Gombauld, « Si j'ai tort, veuillez me l'écrire. »

Voici, d'après la « Nouvelle Revue Française », quelle serait la thèse culminante du professeur Hermann Bauch : « Il n'est nullement prouvé, affirme-t-il suavement, que les non-nordiques ne puissent s'accoupler aux singes. »

Je n'insisterai même pas sur ce que cette affirmation peut avoir de vexant, par exemple, pour les distingués savants japonais, qui font pourtant partie de l'axe Berlin-Rome-Tokio ; quant à nos voisins d'Italie, bien qu'ils aient mérité l'an passé de figurer dans la promotion nordique, il est bien difficile à tous les Siciliens et Sardes, par exemple, qui ne descendent pas de leurs anciens maîtres les Normands, de grimper sur le cocotier généalogique en compagnie de Stourd, de Siegfried, de Hagen et de M. Mussolini.

D'autre part, si le professeur Bauch peut affirmer que les non-nordiques peuvent théoriquement s'accoupler avec les singes, il n'est nullement prouvé non plus que les nordiques 100 pour 100 ne puissent également se livrer à cette curieuse opération. Et, peut-être, avant de pousser plus loin le débat, l'émminent savant ferait-il bien d'y verser sa photographie.

Nicolas LEROUGE.

LE VOYAGE DE M. DALADIER

M. Edouard Daladier, président du conseil et ministre de la défense nationale et de la guerre, se rendant à Toulon, première étape de son voyage officiel en Corse et en Tunisie, a quitté Paris dimanche à midi par le rapide de Marseille.

A Marseille, une locomotive a pris en remorque le wagon présidentiel et gagna aussitôt Toulon. L'arrivée dans le port fut vers 22 h. 15. A 23 heures, le « Foch » appareilla.

M. Daladier est arrivé à Bastia lundi à 14 h. 30.

Informations

Au Sénat

Le Sénat, dans la séance de nuit de dimanche, a adopté le budget des différents ministères. La séance a été reprise dimanche à 17 h. 30. M. Gardey, rapporteur indique le désaccord qui subsiste sur 33 articles de la loi de finances et 40 chapitres des dépenses. Le Sénat adopte le budget par 278 voix contre 14.

A la Chambre

La séance est ouverte dimanche à 18 h. 30. La Chambre discute le budget qui est adopté par 367 voix contre 223.

Les dépenses de la Défense nationale

Le gouvernement a déposé à la Chambre un projet approuvant les autorisations d'engagements de dépenses sur l'exercice 1938 pour les besoins de la défense nationale à l'occasion des événements extérieurs de l'été dernier et de la mobilisation partielle du mois de septembre.

Le montant des crédits s'élève à 7.010.500.000 francs. Toutefois, ces autorisations s'imputent à concurrence d'un milliard sur celles que la loi de finances de 1939 prévoit au compte des investissements en capital.

Le même projet ouvre un crédit de 15 millions sur l'exercice 1938 pour l'aviation populaire.

Pour l'obtention des naturalisations

M. Fernand Laurent et ses collègues de la Fédération républicaine ont déposé une proposition de loi tendant à modifier les conditions nécessaires à la naturalisation des étrangers, en portant d'un à cinq ans le délai minimum de résidence, en France, nécessaire pour permettre aux étrangers d'acquiescer la nationalité française.

Contre la politique italienne en Tripolitaine

La journée de protestations contre la politique italienne en Tripolitaine, organisée à Bagdad sous l'égide du club nationaliste a trouvé un vif écho dans tous les milieux.

La presse irakienne consacre de longs articles au problème des Arabes de Tripolitaine. Elle attaque violemment la politique colonisatrice italienne qui, dit-elle « ne contient d'actes de répression et de persécution à l'égard des Arabes de Tripolitaine, voudrait anéantir entièrement ce noble peuple. »

Entrevue Hitler-Chamberlain

Le bruit court à Londres que M. Chamberlain rencontrerait le chancelier Hitler après sa visite à Rome.

L'accord commercial anglo-soviétique

Le « Sunday Dispatch » annonce que le gouvernement britannique a l'intention de dénoncer le traité commercial anglo-soviétique, conclu en 1934, à la suite des représentations qui viennent de lui être faites par l'Association des Chambres de commerce britanniques. Des négociations en vue d'un nouvel accord seraient engagées immédiatement au cours de la période de six mois de préavis prévue dans le traité.

En Espagne

L'aviation nationaliste a bombardé Barcelone dans la nuit de dimanche. A 22 h. 30, on comptait, au dépôt mortuaire, trente-trois morts (vingt-cinq hommes et huit femmes).

Les blessés atteignent la centaine. Le bombardement a détruit plus de vingt-cinq maisons. Dans une seule rue, huit ont été écrasées.

Outre les bombes qui sont tombées dans le quartier proche de la place de Catalogne, plusieurs projectiles sont également tombés dans un quartier ouvrier à l'ouest de la ville. Les deux raids ont été effectués par deux escadilles de cinq trimoteurs.

Les Etats-Unis et le Japon

Le département d'Etat a annoncé que l'ambassadeur des Etats-Unis à Tokio, M. Grew, a remis une nouvelle note au gouvernement japonais, comportant « un refus catégorique de reconnaître les efforts du Japon pour établir un nouvel ordre dans « la Chine déchirée par la guerre ».

Cette note qui, pendant un mois, a fait l'objet d'une préparation minutieuse par le département d'Etat, est considérée, dans les milieux politiques, comme une réponse définitive, mais non belliqueuse, à la note japonaise du 18 novembre, ayant trait à la fermeture de la « porte ouverte » en Chine.

Boycottage des produits allemands aux Etats-Unis

Selon un rapport du conseil de l'Agence nationale du boycottage des Etats-Unis, les importations allemandes en Amérique sont tombées de 21 p. 100 pour les dix premiers mois de 1938 par rapport à la même période de 1937, c'est-à-dire de l'année qui précède l'avènement du chancelier Hitler.

Les importations des produits alle-

mands en Amérique atteignaient en 1932 5,6 p. 100 des importations totales américaines. Elles atteignent maintenant 3 pour 100.

Prélèvement de capital en Italie

Le gouvernement a décidé d'ordonner à toutes les banques, institutions financières et compagnies d'assurances, de remettre au gouvernement une partie de leur capital pour financer l'autarcie nationale. Le montant que chaque entreprise devra remettre sera déterminé après consultation avec l'inspecteur de la défense de l'épargne. Le cabinet a décidé, en outre, de fermer cent succursales de grandes banques.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce la publication en février prochain d'une édition inexpurgée de « Mein Kampf » en langue anglaise jusqu'ici dans toutes les éditions, des passages concernant les vues du chancelier Hitler sur l'Amérique du Sud avaient été omis.

— Neuf passagers clandestins ont été découverts sur le paquebot « Normandie » où ils étaient cachés depuis 4 jours. C'est la fois qui a provoqué cette découverte.

— L'aviateur Bourdier qui avait quitté Orly pour s'attaquer au record de distance en droite ligne, a été obligé de se poser à Villefranche-sur-Saône, par suite d'une panne d'essence.

— On annonce que M. Mussolini a décidé de doubler l'importance des usines d'aviation de Brindisi, ainsi que le personnel spécialisé qu'elles emploient.

— Le budget de la Seine a été présenté au Conseil général. Il dépasse 4 milliards et demi.

— Un jeune américain de 24 ans, demeurant dans l'Etat de New-Jersey, a décidé de tenter la traversée de l'Atlantique par ses propres moyens, dans un simple tonneau de 3 mètres de diamètre.

NOS ÉCHOS

Richesse du français.

Vous saviez sans doute que le chien aboie, que le chat miaule, que le cheval hennit, que la vache meugle, que l'âne braie, que le mouton bêle et que le lion rugit.

Par contre — le savez-vous ? — le bœuf et le chameau blâtent, le chacal jappe, l'éléphant harète (barrit), la hyène hurle, le lièvre vagit, l'ours gronde, le tigre rauque ou râle, l'aigle trompette ou glapit, l'alouette grillole, la caille margote, le canard nasille, l'oie cacarde, le chat-huant hue, la chouette chuinte ou hulule, la cigale craquette, la cigogne craquette ou claquette, la geai cagoule, le coq coquerique, la poule glousse, la perdrix cacabe, le pinson ramage, la gelinotte glousse...

Réactions.

Voici quelques sont les réactions des auditeurs de pays différents si on leur conte une histoire amusante. Quand on la dit à un auditeur anglais, il rit trois fois : la première, parce qu'il est poli ; la seconde, aussitôt qu'on lui a expliqué la partie comique ; la troisième, quand il a compris.

Un auditeur allemand ne rit que deux fois : par politesse et quand on lui a expliqué l'histoire. Mais il ne la comprend pas.

Un auditeur français ne rit qu'une fois, parce qu'il a tout de suite compris. Un Américain ne rit pas. Il connaît l'histoire depuis longtemps.

Balu !

L'été dernier, Balu, pendant les manœuvres, est de garde près d'un passage à niveau. Le poids de sa responsabilité l'obsède ! Non pas qu'il craigne qu'un copain enlève le passage à niveau... mais si un train vient à passer !

Justement voici un pékin qui s'amuse en traversant la voie, il a l'air d'attendre quelque chose. Balu tremble. A la fin il l'interpelle le flâneur !

— Non, mais, dépêchez-vous. Si vous étiez écorché, vous ne savez pas tous les ennuis que j'aurais.

Mot d'avocat.

Un célèbre avocat parisien était allé plaider récemment un procès, à Marseille. Quand l'heure de parler arriva, il était si tard qu'il demanda au président : — Ne pourrait-on suspendre l'audience : je vois que MM. les jurés ont l'œil sur la pendule.

— Sur la pendule ? répliqua son adversaire avec un accent à faire trembler les murs. Vous saurez, mon cher confrère, qu'ici les jurés ont l'œil uniquement sur leur conscience.

L'autre moitié.

Une dame se présente au guichet pour toucher un mandat. — Avez-vous des papiers d'identité ? réclame l'employé. — Non, car je pensais que c'était inutile : la moitié de la ville me connaît. — Je regrette, madame, répond le

CÉCILE PARMİ NOUS

LECTURES ET IMPRESSIONS

Au cours des six premiers épisodes de la Chronique des Pasquier, nous avons vu Cécile vivre d'une existence en quelque manière supra-terrestre. Tout entière à son art, elle ne répudiait pas les siens ; elle restait en dehors et au-dessus de leurs agitations. Son frère Laurent l'appelait alors : « l'Envoyée, la Messagère, la Servante des Héros, la Musicienne de l'Olympe. »

La déesse pourtant restait femme. Elle voulait, sans trahir l'autre, remplir sa seconde vocation. Elle se maria pour connaître les joies et les tourments de la maternité. Aux extases les affres succédèrent tôt. Et Laurent peut maintenant dire à Cécile. « Tu vivais parmi nous, mais tu n'étais pas mêlée à nous. Tu nous versais de la musique, « tel un breuvage de vie. Et maintenant, « tu es tombée parmi nous, sur la terre, « dans nos tristesses... »

Peut-on concevoir plus cruelle expérience des choses terrestres ? Cécile paie d'abord la faute d'avoir choisi son époux à la légère. Dans la société d'intellectuels et d'artistes qui l'entouraient, elle prit, pour se donner à lui, un des plus séduisants en apparence ; à l'expérience un des plus répugnants.

De tempérament maladif, Richard Fauvet se révèle fat, égoïste, maniaque ; un cynisme rhéteur doublé d'un mari odieux. Son travail en Sorbonne l'intéresse moins que ses paroles dans un groupe de jeunes esthètes, que les polémiques venimeuses qu'il suscite dans les journaux. Un sentiment d'infériorité inavouée le soulève contre sa femme et se traduit envers celle-ci par une ironie injurieuse. Plus douloureusement encore, il la blesse par des intrigues sentimentales à peine dissimulées. Cécile souffre en silence. Provoquée, elle réplique avec un calme méprisant. Elle déclare pourtant qu'il est une trahison qu'elle ne saurait pardonner, celle dont la tentation aurait pour objet sa jeune sœur Suzanne. Et c'est à cette vilaine entreprise que Richard Fauvet s'emploie juste au moment où le plus grand des malheurs menace son ménage.

Cécile s'était décidée au mariage, à un mariage si peu digne d'elle, que les Pasquier — d'accord pour une fois — avaient unanimement blâmé cette union. Bien plus que l'établissement d'un foyer solide, comptait pour elle l'espérance d'un enfant. Cet enfant est venu, beau comme elle le rêvait. Qu'importe le reste ! Pour rassérénner Cécile, même au terme d'une dispute qui lui fit briser sur le sol un vase précieux, il lui suffit de gagner la nourricerie. — soulignons ce mot injustement dédaigné par une soe anglomanie : « Elle saisit à plein bras le petit garçon qui jouait sur le tapis et se mit à lui mordiller les cheveux en murmurant toutes sortes de syllabes confuses... » Cette maternité et d'autres qui la suivent nous rappellent les tableaux ravissants de la galerie intitulée : « Les plaisirs et les jeux. »

La suite des enchantements de Cécile sera brève. Le ciel doit l'avoir avertie de la catastrophe qui la menace. Elle ignorait Dieu. Elle recourt à lui. Supplication vaine ! L'enfant meurt. La musicienne retrouvera-t-elle le goût de vivre et la passion de son art ?

Nous nous séparons d'elle près de la tombe de son petit garçon qu'elle visite comme tous les jours. Laurent, qui la rejoint, lui apprend l'acceptation par Richard Fauvet de la séparation exigée. Deux fois libre, que décide-t-elle ? Elle ne refuse confiance ni à Dieu ni à elle-même puisque elle déclare : « Je sens que mon cœur est plein « de contradictions. Mais qu'on me laisse « se chercher, trébucher, faire mes « faux-pas. Je finirai par suivre toute « ma route... »

Tel est, schématiquement retracé, le thème pathétique autour duquel s'enroulent et se déroulent les nouvelles arabes-

ques de la Chronique des Pasquier. Le dernier né de la tribu a payé l'arrière de la tribu entière. Aucune autre défection dans le clan. Toujours jeune et frisant, non sans quelque artifice, le D^r Raymond Pasquier persévère dans l'extravagance. Nouvelle lubie : il s'improvise romancier. Il inflige à un sujet que sa fantaisie avait fait amusant la plus morne des écritures. S'il écrit mal, il parle bien. Nous l'entendons prononcer, entre autres discours ingénieux, un panegyrique des fromages à rendre jaloux Brillat-Sararin. En voici quelques lignes : « Les « uns sont diffluents, larmoyants, pres- « sés de se répandre. D'autres sont am- « bres, translucides, réduits déjà par « une sévère consommation. En voilà qui « sont cornés, secs, et durs comme des « pierres savoureuses... »

En vieillissant, Mme Pasquier n'abdique rien de sa vocation de mère-poule, attentive à chacun des oiseaux de sa couvée qu'elle n'a pu empêcher de perdre le duvet du poussin et de s'éloigner du nid. Nous la retrouvons au chevet de l'enfant de Cécile, telle que nous l'avons vu soignant Cécile elle-même.

L'homme d'argent de la famille, Joseph, a pris de l'envergure physique et financière. Son ventre s'arrondit à l'échelle de sa fortune. Toutes les affaires lui sont bonnes et surtout les scabreuses. La grande idée du moment consiste dans la fourniture aux Balkaniques en guerre d'une camélope de munitions truquées, au sujet desquelles le financier élève et apaise, avec une astuce féroce, des polémiques de presse. Incidemment, il extorque à son frère Ferdinand, niais à son ordinaire, ses économies de gratte-papier et de gratte-sou.

Devenu chef de service à l'Institut national de Biologie, Laurent garde des sévères leçons qu'il reçut naguère une tristesse profonde. Il a vu les Maîtres se dénigrer, se combattre, se détruire. La dispute entre son beau-frère Fauvet et le professeur Chérouvier lui prouve que de telles pratiques ne sont pas près de s'abolir. La gravité de Laurent l'incline à la misanthropie. Il n'en reste pas moins le guide, le soutien, le vrai chef de la tribu. Joseph lui-même n'ose plus lui chercher noise, Cécile, en désarroi, éprouva malgré elle le bénéfice de cette affection agissante. Suzanne, la délicieuse et frivole comédienne Suzanne, n'aura sans doute pas moins besoin de cette providence fraternelle.

Plus encore que son camarade d'enfance, Justin Weil a pâti des coups du sort. Il s'en attira plusieurs qui ne furent pas les moins douloureux. Peut-il oublier ses débâcles de Bièvres. Devenu inquiet et ombrageux, il se qualifie lui-même de Messie éré. Il ne se console jamais de son échec auprès de Cécile, l'aimant toujours, le déteste Fauvet mais, contraint à le provoquer, il ne se défend pas contre un adversaire qui est le mari, pourtant le mauvais mari, de celle qui le repousse.

L'action de Cécile parmi nous se passe en 1913. Laurent et son ami ont 32 ans. Que vont-ils devenir, et avec eux tous les Pasquier, au cours de la grande tourmente qui approche. Le 8^e épisode de la Chronique nous l'apprendra bientôt. Pour Justin tout au moins nous nous en doutons déjà...

Nous allons retrouver, sur un terrain qui fut souvent le sien, l'auteur de Vie des Martyrs, de Civilisation, des Sept dernières Plaines, Mais M. Georges Dubamel n'a pas besoin de placer tel ou tel épisode dans un décor singulier ou tragique pour que son récit fasse vibrer en nous les cordes les plus profondes et chanter les plus délicates. La passion de Cécile, que tant d'autres femmes connurent avant elle et vécurent moins discrètement, m'émeut comme un drame unique et qui me toucherait de près. J'en suis les phases, il me semble, avec les yeux de Laurent Pasquier.

Eug. GRANQÉ.

postier avec le plus grand sérieux, mais j'appartiens précisément à la moitié de la ville qui ne vous connaît pas.

Question de proportions !

— Savez-vous, mon cher oncle, disait son neveu Edgard à Duraplac, que je suis pour l'instant dans les dettes jusqu'au cou ?

— Oui, mon ami, mais heureusement tu n'es pas grand ! se contenta de répondre le vieil avare.

Recommandation inattendue.

— M'man, j'peux aller voir l'éclipse de soleil ?

— Oui, mais ne t'approche pas trop !

Le LISIEUX.

Chronique du Lot

Contre la taxe de 45 francs

Une intervention au Sénat en faveur des meuniers et boulangers échangeurs

Dans la séance du 30 décembre, au Sénat, MM. Garrigou, Loubet et Fontanille avaient déposé un amendement à l'article 52 ter, relatif à l'Office interprofessionnel du blé.

M. Garrigou a soutenu cet amendement. Nous donnons ci-dessous le texte de son intervention d'après le compte rendu du Journal Officiel.

Article 52 ter

« Contre abrogés :
 1° L'avant-dernier alinéa de l'article 14 du décret-loi du 17 juin 1938 relatif à l'office national interprofessionnel du blé ;
 2° Le sixième alinéa de l'article 14 du décret-loi du 12 novembre 1938 tendant à assurer l'équilibre économique et financier de la production du blé.
 L'excédent des taxes perçues en application des alinéas ci-dessus supprimés donnera lieu à remboursement. »

La parole est à M. Garrigou.

M. Garrigou. — Messieurs, veuillez me permettre une courte explication sur cet amendement par lequel, avec MM. Loubet, Fontanille et un certain nombre de nos collègues, nous reprenons le texte de l'article 52 ter qui a été disjoint du projet voté par la Chambre des députés.

La situation que vise cet article peut échapper à certains d'entre nous. Il s'agit de régions, généralement de petite culture, où se pratique l'échange, c'est-à-dire, autrement dit, où le meunier et le boulanger sont rémunérés en blé par le récoltant.

Le texte que nous soumettons tend à abroger les dispositions spéciales qui, dans les décrets-lois du 27 juin et du 12 novembre 1938 relatifs à l'office national du blé, concernent ces blés de rémunération.

Il a été créé, vous le savez, par ces décrets-lois, pour les périodes excédentaires, une cotisation exceptionnelle dite de réorption, laquelle est perçue suivant un barème progressif basé sur les quantités de blé vendues. Cette cotisation progressive est actuellement à la base de 18 fr. par quintal de 0 à 100 quintaux et, au maximum, de 45 fr. par quintal au-dessus de 1.000 quintaux.

Or, c'est à ce taux maximum de 45 fr., quelle que soit la quantité de blé reçue en rémunération, que les meuniers doivent supporter la taxe dont il s'agit aux meuniers et boulangers échangeurs et, en conséquence, évidemment, aux cultivateurs qui échangent leur blé. (Très bien ! très bien !)

M. Marcel Plaisant. — La question est très bien posée.

M. Garrigou. — Ainsi, pour quelques quintaux de blé prélevés à titre de rémunération en nature, le petit meunier doit acquitter la taxe à ce taux maximum de 45 fr. qui n'est payée par le producteur que pour les quantités de blé excédant 1.000 quintaux.

Dans le département que j'ai l'honneur de représenter, où la récolte est à peu près entièrement destinée à la consommation familiale, où la presque totalité des cultivateurs ne doivent la cotisation qu'au taux minimum de 18 fr., les blés d'échange remis en rémunération se trouvent, ainsi, encore être taxés au petit moulin, ce qui, en plus, a une inégalité choquante, intolérable, que rien, Messieurs, rien ne justifie.

M. Marcel Plaisant. — C'est un renversement des coutumes établies.

M. Garrigou. — Les conditions d'existence, chez les petites gens surtout, sont, en ce moment, assez rudes pour qu'on n'aille pas encore inconsidérément les aggraver par une injustice ; et ce n'est pas là, je n'ai pas besoin de le dire ici, un terme excessif qu'il ne serait pas dans ma manière d'employer pour donner plus de force à l'expression de ma pensée.

Nous ne saurions, estimons-nous, laisser subsister un tel régime d'exception, de telles dispositions qui sont, du reste, manifestement dirigées contre la pratique même de l'échange, contre un usage auquel nos campagnes, vous ne l'ignorez pas, sont très attachées.

J'entends dire qu'il y a bien là, en effet, contre cet usage une hostilité qui expliquerait la crainte d'une extension abusive de la pratique de l'échange, en raison des avantages reconnus aux récoltants en ce qui concerne les blés réservés à la consommation familiale.

Mais, Messieurs, cette considération vaudrait aussi pour la culture même du blé, dont il y a lieu également de craindre l'extension, en raison des avantages assurés par l'institution de l'office aux producteurs de cette céréale en ce qui concerne, notamment, leurs excédents de récolte.

Nous ne nous sommes jamais refusés à donner à l'office les moyens de prévenir et de réprimer les abus chez le meunier, le boulanger, le cultivateur échangeurs comme, bien entendu, chez tous les autres producteurs ou détenteurs de blé.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, je n'est pas fondé à pénaliser, préventi-

POUR LES AGRICULTEURS LES MEUNIER ET BOULANGERS ECHANGISTES

La réparation des injustices

Après plusieurs navettes qui se sont poursuivies de jour et de nuit les 31 décembre et 1er janvier, et après interventions à la Chambre de M. René Besse, et au Sénat de M. Garrigou, les deux assemblées se sont mises d'accord pour voter le texte de l'amendement préparé et déposé par M. René Besse au sujet du montant de la taxe exceptionnelle de réorption frappant depuis le décret-loi du 17 juin 1938, les blés de rémunération détenus notamment par les meuniers et boulangers échangeurs.

Il s'agit là d'un résultat très important qui a demandé une étude juridique très approfondie effectuée par M. René Besse et des interventions pressantes et réitérées des parlementaires du Lot.

Il demeure d'ailleurs entendu qu'il s'agit là d'une situation de transition, la Commission de l'Agriculture de la Chambre des Députés ayant la ferme volonté de mettre au point à bref délai et de faire voter par le Parlement, un statut complet de l'échange de blé contre farine et de blé contre pain, statut qui tiendra enfin compte des réalités et des nécessités de la vie rurale.

Nous sommes heureux d'enregistrer ces résultats qui font honneur à la ténacité, à la science juridique et au dévouement de nos représentants.

A la 17^e Région

M. le général Ménard, qui commande, depuis 2 ans, le 17^e corps d'armée, est nommé commandant du 21^e corps d'armée à Strasbourg, dont la création vient d'être décidée sur notre frontière de l'Est.

Il sera remplacé par M. le général Noël, ancien chef de la mission française au Brésil.

Service de Santé

Sont promus dans le cadre des officiers de réserve du service de santé de la 17^e région :

Au grade de médecin-colonel : M. le médecin lieutenant-colonel Mayras. Au grade de médecin-commandant : MM. Lannelongue, Aspesberro, Calvet, Fournes.

Au grade de médecin-capitaine : MM. Fournié, Despouys, Pech, Pompey, Gadrat.

Au grade de pharmacien-capitaine : MM. Brouzes, Boulicaud, Léussan, Aloy.

Sont promus dans le cadre des officiers de réserve d'administration :

Au grade de capitaine d'administration : MM. Dubuc, Abadie, Mialhe, Perret.

Compatriote

Notre distingué compatriote, M. le Commandant Salanié, instructeur à l'Ecole des Chars d'assaut, à Versailles, est inscrit au tableau pour le grade de lieutenant-colonel.

Nos félicitations.

Contributions indirectes

M. Deschamps, inspecteur principal à Toulouse, est nommé directeur des Contributions indirectes à Cahors.

Nous adressons à M. Deschamps nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Justice de paix

M. Bussière, juge de paix de Souillac et Payrac, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à dater du 9 janvier 1939.

Par ailleurs, certains assujettis, parmi les plus modestes, en édictant des mesures qui mettent en péril des petites exploitations séculaires, qui sont de nature à faire disparaître nos petits moulins au profit de la grande meunerie.

Nous n'entendons pas faire bénéficier certains assujettis d'un traitement de faveur, d'un avantage particulier. Nous proposons simplement qu'ils soient réintégrés dans le droit commun, qu'ils soient tenus au paiement de la taxe d'après l'importance de la rémunération reçue par eux, en nature, suivant le même barème progressif prévu pour les autres redevables.

Les propriétaires, payés en blé par leurs fermiers, s'étaient vu aussi imposer cette cotisation au taux maximum, sans qu'il soit tenu compte de la quantité de blé reçue par eux en règlement. Mais un décret d'octobre dernier les a bien voulu faire rentrer, eux, dans le droit commun.

C'est cette même mesure, Messieurs, qui, pour les meuniers et les boulangers échangeurs, fait l'objet de notre amendement.

La qualité des signataires de ce texte dans l'autre l'Assemblée — MM. de Tinguy du Pouët, L.-J. Malvy, René Besse, Renaud Jean — montre quel est le caractère exclusivement technique. M. le ministre de l'Agriculture a donné son accord sur le fond...

M. Queuille, ministre de l'Agriculture. — Pour la première partie.

M. Garrigou. — ...lorsque ce même texte est venu en discussion devant la Chambre, qui l'a voté à l'unanimité.

Je vous demande, Messieurs, je demande à M. le Président et à M. le rapporteur général de notre Commission des finances, de bien vouloir l'adopter. (Applaudissements).

Après l'exposé de M. Garrigou, l'article 52 ter fut réservé.

LE PRIX DES TABACS INDIGENES

Le Ministre des Finances arrête :

Article premier. — Conformément à la décision du 22 décembre 1938 de la commission chargée de fixer le prix d'achat des tabacs indigènes de la récolte 1938, les tabacs corsés de cette récolte cultivés dans les départements du Lot (variété Nijkerk), du Nord et de l'Ille-et-Vilaine seront classés en quatre qualités pour chaque variété.

Les caractères généraux de chacune de ces qualités sont les suivants :

Première qualité : Feuilles saines mûres à nervures peu prononcées et peu tourmentées, à tissu gommeux élastique, résistant, ni troué, ni déchiré, de couleur marron ou marron foncé ; longueur minimum : 45 centimètres.

Deuxième qualité : feuilles saines, mûres, peu charpentées, à tissu gommeux, résistant, de couleur marron ou marron foncé. Longueur minimum, 40 centimètres. Quelques trous et quelques déchirures du parenchyme sont tolérés.

Troisième qualité : feuilles saines ou légèrement détreppées, de toutes dimensions et de toutes colorations, à l'exclusion du vert poireau, mais non dépourvues de maturité ni de gomme, à nervures plus ou moins fortes et tourmentées et ne pouvant, du fait de la coloration ou de la charpente ou des détreppées, être classés dans les deux premières qualités.

Quatrième qualité : a) feuilles de coloration vert poireau ; b) feuilles dépourvues de maturité, feuilles des-sevées non gommeuses, feuilles détreppées par la fermentation, la grêle, les maladies, etc., mais encore utilisables dans les fabrications.

Seront rejetées des classements, les feuilles ne comportant que des lambeaux de parenchyme, les feuilles à parenchyme très déchiqueté et sans aucune résistance, les feuilles gelées, les feuilles en cours de décomposition, les feuilles atteintes de maladies généralisées (mielle, rouilles, blanc, etc.), et, d'une manière générale, les feuilles inutilisables dans les fabrications.

La valeur relative des prix de ces qualités est fixée comme suit :

Pour les tabacs cultivés dans le département du Lot, le prix de la deuxième qualité sera égal aux 95/100 du prix de la première qualité ; le prix de la troisième qualité sera égal aux 80/100 du prix de la première qualité ; le prix de la quatrième qualité sera égal aux 50/100 du prix de la première qualité.

Conformément à la décision de la même commission, en date du 22 décembre 1938, ces tabacs seront payés dans chacune des commissions d'expertises au prix moyen de 930 fr. les 100 kilos.

A la Cour des Comptes

Nous apprenons avec plaisir que notre distingué compatriote, M. Pierre Huillet, vient d'être promu Chef du Secrétariat particulier du premier Président de la Cour des Comptes.

Nos félicitations.

Enregistrement

Conformément au décret du 14 juin 1938, le bureau de l'enregistrement de Vayrac est supprimé et rattaché au bureau de Martel.

M. Pons, receveur de l'enregistrement à Vayrac, est nommé à Babas-tens. Le bureau de Vayrac est supprimé.

LOTIERIE NATIONALE

Le tirage de la 15^e tranche 1938, de la Loterie Nationale (tranche des Sports d'hiver), aura lieu à Chamonix (Haute-Savoie), le mercredi 12 janvier 1939.

Gendarmerie

Les gardes mobiles suivants sont nommés gendarmes dans le Lot : MM. Clanet à Soussac ; Bastide à Saint-Germain ; Audouy à Payrac.

Marché du Travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 19 au 24 décembre dans le Lot a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 2 hommes, 1 femme. Interlocaux : 1 homme. En extra : néant. Demandes d'emploi non satisfaites : 13 hommes, 2 femmes. Offres d'emploi non satisfaites : 2 hommes.

Le fonds municipal de chômage a secouru 9 hommes, 2 femmes. La semaine précédente, il avait secouru 10 chômeurs.

EDEN

MERCREDI, JEUDI, SAMEDI et DIMANCHE (en soirée) DIMANCHE (matinée)

Le film le plus comique et le plus spirituel de Sacha Guitry

Désiré

Avec SACHA GUITRY, Jacqueline DELUBAC, Pauline CARTON, Saturnin FABRE, ARLETTY et Jacques BAUMER

EN COMPLEMENT : Le plus beau film de cirque

Manège

Marchés aux truffes

On nous communique :

Les membres du Bureau du Syndicat des Trufficulteurs du Lot et les délégués des Trois Syndicats des Fabricants de Conserves de Quercy, du Périgord et de la Corrèze se sont réunis à la Chambre de Commerce du Lot en vue d'une entente sur les améliorations qui pourraient être utilement apportées aux marchés aux truffes.

Certains errements actuellement pratiqués encore ayant pour résultat de déprécier les lots des récoltants consciencieux, leur suppression ne peut que valoriser les produits loyaux et marchands dans l'intérêt réciproque des récoltants et des conserveurs.

A l'unanimité il a été décidé ce qui suit par l'Assemblée présidée par M. Couresses, Président du Syndicat des Trufficulteurs, et M. Pébeyre, représentant le Syndicat des Fabricants de Conserves de Quercy, assisté des délégués des autres syndicats de conserveurs :

1° La vente des truffes molles est formellement interdite comme elle l'est, du reste, par le Service des Fraudes.

2° Les morceaux de truffes et les fretins (petites truffes au-dessous de la grosseur d'une bille à jouer) seront mis à part et vendus séparément. Ils seront payés la moitié exactement du prix des truffes marchandes.

3° L'attention des producteurs est attirée sur ce dernier point. Ils doivent exiger de leurs acheteurs l'application stricte de cette clause, les conserveurs s'y étant formellement obligés.

4° Pour éviter toute discussion, les acheteurs, après conclusion du marché, videront chaque lot à part et ne pourront le refuser s'il n'y a pas de molles, morceaux et fretins mélangés à la qualité marchande. Ce sont les producteurs et non les acheteurs qui doivent effectuer ce petit triage.

5° Il est recommandé aux récoltants de présenter leurs truffes dans un panier, à l'exclusion de sacs ou de cravates. Les truffes sont ainsi moins roulées, moins épatées de terre et ont meilleur aspect. De plus, ils ne risquent pas de briser les truffes au cours de leur transport au marché.

Le Syndicat des Trufficulteurs et ceux des Conserveurs comptent sur la bonne volonté de tous pour l'application de ces conventions établies et arriver ainsi à éliminer des marchés la marchandise non marchande dont la vente porte un gros préjudice aux producteurs honnêtes, cause des mécomptes graves aux conserveurs en même temps qu'elle contribue à déprécier notre truffe sur les marchés de consommation.

Il n'est pas douteux que cette entente, si elle est respectée permettra aux bons trufficulteurs, c'est-à-dire à ceux qui présentent correctement leur produit, de vendre à un prix plus avantageux puisque les marchés seront dépréciés par un apport de marchandises mal triées et de qualité douteuse.

LE LOT A PARIS

Nous rappelons que c'est à la salle des Sociétés Savantes, 8, rue Danton, près la place Saint-Michel, que se réuniront, dans l'après-midi du dimanche 8 janvier, les Lotois habitant Paris et la région parisienne.

Cette matinée, qui comprendra un bal et un concert avec orchestre et artistes de grande classe, est organisée par les Cadets du Quercy.

Les Cadets du Quercy, fondés en 1907 par M. Anatole de Monzie et actuellement présidés par M. Jules Crabol, sont l'une des plus anciennes et des plus florissantes sociétés régionalistes de la Capitale.

C'est aux Cadets du Quercy qu'ont été dévolus 10 francs par an) tous les Lotois déracinés.

Nous les convions cordialement à venir très nombreux le dimanche 8 janvier, de 14 à 19 heures, à la salle des Sociétés Savantes, où ils se trouveront heureux de retrouver l'atmosphère du Quercy natal. — Gaston DAVID, Secrétaire Général des Cadets du Quercy, 150, boulevard Péreire, Paris, 17^e.

Déclaration d'association

L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « Commission d'étude et de propagande du Bon Pain du Lot. » Objet : développer la consommation du pain par la recherche de l'amélioration de sa qualité. Siège social : Chambre de commerce à Cahors.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 4, JEUDI 5, SAMEDI 7 DIMANCHE 8 JANVIER (en soirée à 20 heures 45) DIMANCHE (matinée à 15 heures) ANNABELLA, Jean RENOIR

DANS

La Citadelle du Silence

« La Citadelle du Silence » est une magnifique tragédie où Annabella, Renoir et Bernard Lancret se trouvent aux prises avec les plus grands sentiments qui puissent mouvoir les humains.

« La Citadelle du Silence » est un grand film.

EN COMPLEMENT :

Deux grands gosses

(Comédie)

CAHORS

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni samedi soir, 31 décembre.

La séance a été ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. le Docteur Calvet.

Etaient présents : MM. Nicolai, Gayet, Salanié, Rollés, Marmiesse, Sindou, Triadou, Docteur Mendailles, Roux, Vidaille, Caminade, Lafage, Malique, Marcauly, Paubert.

M. le docteur Calvet donne communication d'un projet d'avenant n° 3 au Cahier des charges de concession de distribution d'énergie électrique. Le cautionnement s'élevant à 8.400 francs, relatif aux travaux d'adduction d'eau, sera remboursé à M. Berthiers, adjudicataire.

A ce sujet, M. Salanié, informe qu'un procès entre la ville et l'adjudicataire de ces travaux est engagé.

Une indemnité de 500 francs est allouée à M. Contival, l'excellent garçon de bureau de la mairie pour travaux de dactylographie.

Le prix de location du garage du châssis automobile des sapeurs-pompiers est approuvé.

M. le docteur Calvet fait connaître que des réparations doivent être effectuées au barrage du Pont Valentré. Effectivement, un « renard » s'est formé dans ce barrage et provoque l'abaissement des eaux.

La dépense nécessaire pour les travaux de réparation s'élève à 20.000 francs. M. Calvet espère que le ministère des Travaux publics pourrait accorder une subvention pour effectuer ces réparations.

M. Gayet fait observer qu'au moment où les Ponts et Chaussées assuraient l'entretien de plusieurs barrages, parmi ceux-ci le barrage du Pont Valentré, cet entretien doit être donc assuré par les Ponts et Chaussées. Il propose que la question soit renvoyée à la Commission. Adopté.

M. Lafage demande qu'une démarcation soit faite auprès de l'Administration des Ponts et Chaussées pour que les portes des écluses soient remplacées par des poutres.

M. Marmiesse donne communication d'un rapport relatif au relèvement des secours alloués aux anciens serveurs de la ville non retraités. Le total de ses secours s'élève à la somme de 11.080 francs. Adopté.

Le budget primitif du bureau de bienfaisance pour 1939 est adopté. M. Marmiesse demande qu'un conseil d'administration soit constitué pour vérifier les gestions de l'Ecole Primaire Supérieure. Ce conseil serait présidé par M. Salanié.

M. Paubert soutient la proposition et rend compte au Conseil du premier entretien qu'il eut avec le Directeur de l'Ecole, qui déclare, M. Paubert, n'est pas satisfait de voir la constitution de ce conseil, car, à son avis, cela pourrait créer une sorte de suspicion. L'Ecole Primaire Supérieure subit, depuis quelque temps, des modifications importantes.

M. Paubert insiste sur la nomination d'un Conseil d'administration. La question est ajournée.

M. Sindou donne lecture d'un rapport concernant les finances de la ville. Dans ce rapport très net et très judicieux M. Sindou fait ressortir qu'on se trouve, hélas, encore, devant la carence du pouvoir central, ce qui ne facilite pas l'établissement du budget.

Il regrette qu'on ait décidé l'ajournement de la demande des employés communaux. Faute de crédits, il aurait fallu, pour leur donner satisfaction, augmenter les impôts.

M. Sindou fait observer que si le budget des dépenses a été augmenté, c'est en raison de la hausse du coût de la vie.

Au reste, la municipalité a embauché, au moment de la crise économique qui sévissait sur la ville, de nombreux chômeurs.

Le nombre des centimes sera pour l'année 1939, de 48,90.

Le budget de la ville s'établit ainsi :

Recettes : 3.810.198 fr. 44.
 Dépenses : 3.810.174 fr. 68.
 Excédent de recettes : 23 fr. 76.

M. le Docteur Calvet adresse à M. Sindou des remerciements et de vives félicitations pour son rapport si complet et si précis.

Il adresse, au nom de ses collègues, ses vœux à M. de Monzie et charge M. Sindou de les lui transmettre.

M. Sindou donne communication d'un vœu tendant à ce qu'un tirage de la Loterie Nationale ait lieu à Cahors. Le vœu est adopté et la séance est levée, à 22 h. 30.

Tentative d'empoisonnement

Lundi, Mlle Yvonne R..., épicière à Cahors, était en visite chez des amis à Cabessut, lorsqu'elle avala une forte dose de poison qu'elle avait apporté avec elle.

On l'a fait immédiatement transporter à l'hôpital où elle reçut les soins de M. le docteur Besse.

L'état de Mlle R... reste grave.

Si vous voulez conserver la valeur de votre argent ou si vous voulez offrir un souvenir durable qui rappelle longtemps votre amitié, offrez un cadeau de chez

Mandelli

JOAILLIER-ORFÈVRE, CAHORS

MANDELLI échange au plus haut cours vieux bijoux et monnaies or et argent.

UNIVERSITE POPULAIRE

Les derniers cours de l'année 1938 ont été faits par M. Raynaud, Professeur de physique, qui a traité « La Houille Blanche », et M. Mirouse, Professeur d'histoire, qui a exposé « L'autarcie allemande ». Nous en donnons ci-dessous une brève analyse :

1° La houille blanche

La houille blanche que l'on peut définir comme étant l'énergie des eaux courantes, n'a été exploitée que très tardivement. Le développement de cette jeune industrie bien française ne date que du siècle dernier, sous l'impulsion de pionniers tels que Fourneyron et Aristide Berges. De 1827, date de la première turbine ; de 1833, la première conduite forcée. En 1866, dans les Alpes du Dauphiné, est installée la première haute chute. Simultanément, l'industrie électrique se perfectionne. La synthèse de tous les efforts accomplis dans les deux domaines de la houille blanche et de l'électricité sera faite vers 1900, dans la « centrale électrique ».

On peut classer les centrales d'après la hauteur des chutes qui les alimentent. D'abord les usines de hautes chutes localisées dans les régions de montagnes élevées (Alpes et Pyrénées). L'alimentation en eau se fait par des torrents dont il est nécessaire de régulariser le débit. On utilise pour cela des lacs ou, à défaut, des barrages créant des lacs artificiels.

Mais la différence de cote inférieure à 100 mètres, produite par le barrage entre les deux biefs, peut être immédiatement utilisée par une usine construite à proximité. Nous passons ici à la catégorie des usines de moyennes chutes dont nous connaissons de superbes exemples dans notre région (Sarrans, Brommat).

Et sur les rivières de plaine, on installe des usines de basses chutes comme celles de la Tuilière, ou de Kembs, en Alsace.

Grâce à l'électricité, la houille blanche dispense à tous les coins du territoire : lumière, chaleur, force motrice. On ne saurait trop encourager l'aménagement des forces hydrauliques françaises, facteur de prospérité du pays.

2° L'autarcie allemande

Un état autarcique est un état qui s'efforce de vivre en économie fermée, sans importation. Tel est le cas de l'Allemagne hitlérienne, de l'Italie fasciste et de la Russie des Soviets.

**LE RAPIDE PARIS-TOULOUSE
OU SE TROUVAIT M. DE MONZIE
HEURTE UN BLOC DE PIERRE**

Lundi matin, sur la ligne Paris-Toulouse, entre la station d'Espère et Cahors, un bloc de pierre était tombé sur la voie.

Il fut heurté, vers six heures, par le rapide qui doit arriver à Cahors à 6 h. 20. Le choc fut violent et se répercuta de compartiment en compartiment jusqu'à la queue du train. Des voyageurs, debout dans les couloirs, furent renversés. Il n'y eut, fort heureusement, aucun blessé et après un court arrêt le rapide qui venait d'échapper au danger d'un déraillement arriva à Cahors avec vingt minutes de retard.

M. de Monzie, ministre des travaux publics, se trouvait dans le train.

MUTILÉS DU TRAVAIL

On nous communique : De nombreux camarades mutilés nous posent souvent la question en nous demandant si nous devons avoir encore confiance dans la révalorisation de nos ventes suivant le coût de la vie.

Pour nous, responsables de notre Fédération, nous ne croyons pas devoir désespérer et peut-être après toutes les querelles politiques terminées au Parlement un Groupe où un homme demandera l'inscription de l'ordre du jour pour la discussion de notre projet de loi que notre Fédération a fait déposer en décembre 1937 tendant à rajuster les rentes des Mutilés du Travail à moins qu'il soit ratifié par un heureux décret-loi du Ministère du Travail.

On ne doit pas oublier que c'est en fonction de la situation économique qu'en 1929 nos rentes furent rajustées; les améliorations qu'apportherait à cette époque le rajustement de nos rentes se trouvent aujourd'hui anéanties par suite de l'augmentation considérable du coût de la vie depuis 1929.

Ce rajustement a d'ailleurs été bien compris puisqu'il a amené le Gouvernement à augmenter ceux qui le composent, les traitements des fonctionnaires, les pensions des victimes de la guerre ainsi que les salaires des travailleurs dont nous ne contestons pas la nécessité, mais cela néanmoins justifie le vote au plus tôt de notre projet de rajustement déposé depuis décembre 1937.

Il prévoit le rajustement des rentes sur la base d'un salaire de 12.000 pour les incapacités de 10 à 100 0/0 et pour les veuves un minimum de 2.400 pour les orphelins de 1.200, nous tenons à préciser que la question financière ne peut être un obstacle à la réalisation de ce rajustement du fait que les dépenses du fonds spécial de majorations, qui devra payer ce rajustement, vont en diminuant par suite des extinctions continuées des bénéficiaires alors que les recettes de ce fonds augmentent sans cesse avec les salaires des ouvriers sur lesquels sont calculées les taxes qui alimentent les fonds de majorations, c'est pourquoi, sans retard, on peut donner satisfaction aux Victimes du Travail. — Le Secrétaire.

Bal du Rugby

Samedi soir, au Palais des Fêtes, a eu lieu le bal organisé par le Comité de la section de rugby.

Dès 22 heures, la grande salle du Palais des Fêtes était occupée par une foule nombreuse de jeunes filles et de jeunes gens qui prirent part aux diverses danses jouées par un excellent orchestre.

Durant toute la soirée, la plus franche gaieté ne cessa de régner, et ce n'est qu'au matin, vers 5 heures, que le bal prit fin.

De vives félicitations ont été adressées au Comité du rugby pour l'organisation de cette charmante fête : elles sont bien méritées.

Une belle rave !

M. Caudaill, propriétaire à Lascoptes (commune de Ginouillac), a récolté dans son champ une rave d'un poids de 6 kilos.

Feuilleton du « Journal du Lot » 26

**POUR L'AMOUR
DE
GUILLEMETTE**

Roman par P. GOURDON

Or, malheureusement, un examen approfondi de la forme qu'avait la faille ne permettait pas de regarder comme certaine cette affirmation. Certes, cette faille n'était pas verticale de la base au sommet. A mi-hauteur à peu près, elle formait une sorte d'éperon rocheux qui s'avancait sur la grève, et auquel, comme le disait Yvon, un corps tombant de la terrasse devait rester accroché. Mais le brave homme n'ajoutait pas qu'il était marcé haute le plus élevé de ces rochers faisant saillie pouvait être atteint par les vagues, presque complètement submergé, même, et que, par conséquent, le corps, arrêté dans sa chute par ce palier naturel, pouvait en être arraché par les vagues et glisser dans la mer.

Gilles en fit la remarque. Yvon lui répondit que, dans ce cas-là, le cadavre aurait été retrouvé.

Tout ce que la mer a emporté, elle le rapporte, dit-il.

PERDU

Il a été perdu dans l'après-midi de samedi 31 décembre, 4 billets de 100 francs et 2 billets de 50 francs, de chez M. Tourbillon, bureau de tabac à l'avenue du Nord et de l'avenue du Nord à la Poste et vice-versa.

Prière à la personne qui les aurait trouvés de vouloir bien en faire la déclaration au bureau de police.

Bonne récompense.

Autobus dans un ravin

L'autobus de Gramat à Brive et une auto qui descendait de Turenne, sont entrés en collision. L'autobus, sous l'effet du choc, dérapa, franchit le parapet de la route et tomba dans le fossé, assez profond à cet endroit.

La voiture fut, heureusement, retenue par des arbres qui l'empêchèrent de glisser dans le ravin.

Le conducteur et 5 voyageurs purent se retirer sans mal de cette fâcheuse position. Tout se borne à des dégâts matériels.

P.T.T.

MM. Mazet, agent des installations intérieures, et Borie, sont nommés monteurs des lignes téléphoniques à Souillac.

Un de moins !

Jeudi, M. Bennet fils, de Frayssinhes, au cours d'une battue dans les bois avoisinant le bourg, a tué un gros sanglier.

Accident du travail

M. Malvy, chauffeur de route des chemins de fer, a été blessé au cours de son service, au dépôt des machines de la gare de Cahors.

Il s'est entaillé la main droite sur le rebord d'un brasero, en mettant en action une grue hydraulique.

M. Malvy devra observer une semaine de repos.

Drame de la folie

M. Ambroise Lafon, propriétaire à Latronquière, s'était rendu à Ytrac (Cantal) pour voir son fils, employé dans une ferme.

Pendant qu'il était dans la ferme survint un propriétaire de l'endroit qu'il ne connaissait pas et qui tenait un fusil.

Tout à coup, sans mot dire, ce propriétaire mit en joue M. Lafon et tira deux coups de feu. M. Lafon fut tué sur le coup.

Ce propriétaire était devenu subitement fou.

La température

L'année 1938 s'est terminée sous la pluie. Durant la journée du 31 décembre, elle ne cessa pas de tomber.

Mais, en retour, le 1^{er} janvier 1939 fut favorisé par le soleil. Prèsage d'un beau temps désiré par tous. Malheureusement, il n'a pas duré; la pluie est revenue et a arrosé copieusement Cahors et la région, durant la journée de lundi.

Toutefois, la température s'est adoucie : le thermomètre, dimanche et lundi, marquait 10 au-dessus de zéro.

Chute de vélo

M. Courrut suivait la route de Pern, en vélomoteur, lorsque la machine dérapa. M. Courrut tomba sur le sol et, dans la chute, a reçu de fortes contusions.

Accident de chasse

Au cours d'une partie de chasse, dans les bois du Malras (commune de Saint-Cirq-Lapopie), M. Gaubert a été blessé à un pied. La blessure n'est pas grave, mais elle nécessitera quelques jours de repos.

Contravention

Pour défaut de visa de leur carte d'identité d'étranger, contravention a été dressée aux nommés Giuseppe Burra, de nationalité italienne, et Romanek Stanislas, d'origine polonaise.

Chronique des Théâtres

La Grève des Cocottes

On nous annonce pour très prochainement au Théâtre, une représentation de « La Grève des Cocottes », le vaudeville légendaire qui a

été joué déjà, des milliers de fois à Paris et en province.

Cette pièce d'étourdissante facture déchaîne le rire et comme elle est spirituelle sans être grossière, le public s'amuse follement.

Les Sports

SKI-CLUB CADURCIEN

La température des semaines écoulées a été favorable aux chutes de neige, aussi les skieurs cadurciens n'ont pas manqué d'en profiter. Plusieurs déplacements en groupes ont déjà eu lieu les 11, 25 décembre et 1^{er} janvier au Col de Puyomons et en Andorre.

Tous les membres en sont revenus enchantés et décidés à renouveler incessamment leurs sorties.

Désirant grouper tous les skieurs cadurciens, le Ski-Club organise une sortie générale pour le dimanche 8 courant à Puyomons. A cet effet, une réunion aura lieu, comme à l'ordinaire, le vendredi soir à 21 heures précises, au siège social, Café Tivoli.

Objet de la réunion

Organisation du départ. — Choix de l'insigne du Club. — Préparation d'une sortie au Lioran.

Présence indispensable de tous les membres.

Le Bureau.

Une méthode énergique contre les rhumatismes

...c'est celle qui consiste à faire une cure de Gandol. Le Gandol évite bien des douleurs présentes et, dans l'avenir, bien des complications aux rhumatismes et arthritiques qui prendront l'heureuse décision d'en faire un emploi rationnel et régulier. Le Gandol exerce un pouvoir spécial sur l'acide urique dont il apaise la surproduction. C'est pourquoi il apaise les douleurs en libérant les muscles et les reins. Le traitement de dix jours de Gandol en cachets, sans ennui pour l'estomac, coûte 14 fr. 30. Toutes Pharmacies et Pharmacie Oriac à Cahors.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montriat

Etat civil du mois de décembre. — Naissance : Boyer Lucienne-Marie-Louise, à Bardouquet.

Mariage : néant.

Décès : Birmen Gabriel, cultivateur à Saint-Privat, âgé de 77 ans; Roubertie Marie, veuve Ginibre, au Gré, âgée de 87 ans; Prévot Anne, veuve, née Ginibre, au Plantous, âgée de 78 ans; Minihot Marie-Anne, veuve Delrieu, sans profession, à l'asile de Lelyme, âgée de 81 ans.

Le relevé des actes de l'état civil de la commune de Castelnau-Montriat pour 1938 porte le nombre des naissances à 23, celui des mariages à 11 et celui des décès à 35. Le nombre des décès dépasse de 12 celui des naissances. Si nous voulons arrêter le dépeuplement de notre beau Quercy, augmentons sérieusement le taux des allocations aux familles nombreuses.

Foire. — La prochaine grande foire de Castelnau-Montriat aura lieu le mardi 10 janvier.

Catus

Conseil municipal. — Il paraît que les membres du Conseil municipal de Catus se sont réunis à la mairie ces jours passés pour discuter de choses graves et de certaines questions importantes. Budget de fin d'année, etc... Seuls, quelques journaux ont rendu compte de cette délibération.

Nous regrettons une fois de plus que les correspondants locaux de journaux importants et très lus dans la région n'en soient jamais informés. Bizarre !!! — A. L.

Montgesty

Foire primée. — Nous avons annoncé qu'à l'occasion de notre foire du 9 janvier, des primes seraient distribuées pour les truffes et les porcs gras. Le concours des truffes commença à 14 heures et celui des porcs immédiatement après. Cette foire, qui devrait se tenir le 8 janvier, a été reportée au 9, le 8 étant un dimanche.

Cela se voit cependant. J'en ai connu d'autres.

On arrivait. La villa Bon-Accueil, toute proche de Kermor, ne lui ressemblait en rien. Au lieu d'être harmonieusement plantée sur un rocher sauvage s'avancant dans la mer, elle se blottissait à l'abri du vent, dans un repli de terrain, et un beau jardin l'enveloppait.

Le domestique qui, répondant au coup de sonnette, vint ouvrir, était un homme à la face cuivrée, au fort accent étranger.

— Il n'est pas Français, dit Gilles à demi-voix, pendant que cet homme, devant les visiteurs de quelques pas, les conduisait vers la maison.

— Ses maîtres non plus, répondit Célestin.

Les maîtres de céans, tous deux étendus sur des rocking-chairs, dans le hall somptueux et original qui occupait le centre de la villa, étaient, en effet, des étrangers.

Le plus âgé, M. Omer Morena, était grand, large d'épaules et fortement charpenté. Son visage glabre, encadré de cheveux blancs, coupés court, avait des traits épais et respirait la force, l'énergie, l'audace même.

Le plus jeune, Constantin Tanaïs, était plus petit et plus mince. Il avait une figure taillée en lame de couteau, où brillaient des yeux très noirs. Il paraissait presque malingre à côté du colosse qu'était son ami. Mais ses mouvements avaient une extraordinaire souplesse.

Luzech

Légion d'honneur. — Nous apprenons avec plaisir que M. le D^r Vidal, médecin capitaine de réserve à Luzech, est promu chevalier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations au sympathique docteur, président de la section cantonale des Anciens Combattants du Front.

Bélaye

Hyménée. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de la toute gracieuse et gentille Mlle Georgette Lacavalerie, domiciliée au bourg de Bélaye, avec M. Auguste Glinche, de Montlayral (Lot-et-Garonne), qui devient notre compatriote par son mariage.

Tous les membres en sont revenus enchantés et décidés à renouveler incessamment leurs sorties.

St-Martin-Labouval

Battue aux sangliers. — Au cours d'une battue, qui a eu lieu dans les bois de Saint-Martin-Labouval, organisée par notre société de chasse « Le Réveil de Rouqueyrol », un sanglier du poids de 100 kilos a été abattu. Félicitations aux chasseurs.

Grippe et maux de gorge

Des picotements, une sécheresse de la gorge, la tête lourde, le nez bouché, une toux sèche, de la fièvre, un malaise général : c'est la grippe, un gros rhume qui couve. Si vous êtes dans ce cas, soignez-vous tout de suite, n'attendez pas. Il faut vous soigner, mais il faut surtout prendre le médicament indiqué pour votre état : c'est le Pulmol. De l'avis général, le Pulmol est le meilleur remède, le plus efficace pour guérir la grippe, les rhumes, les maladies des poumons. Le Pulmol se trouve dans toutes Pharmacies au prix de 12 fr. 50.

Arrondissement de Figeac

Gréalou

Démographie. — Mouvement de la population de la commune pour l'année 1938 :

Naissances, six : Raoul Ros, Charles Carbonel, Jeannine Lafferrerie, Elise Pégoriéri, Roseline Pézet, Marcel Veudrie.

Mariages, deux : Marcel Cabriguac avec Jeanne Pezet, Thamiar avec Gilbert Lafont.

Décès, quatre : Marie Labanhie, 82 ans; Marie Ortalo, 67 ans; Elise Pégoriéri, 5 mois; Marcel Vendrie, un jour.

Saint-Céré

Etat civil. — Naissances : Pierre-Jacques Druhes, avenue de Paris; Jacqueline-Germaine Martignac, avenue Victor-Hugo; Simone Antignac, rue du Mazel.

Mariages : René-Jean Valade, employé des P.T.T., et Josette-Marie-Louise Fourrat, 18, rue de la République; Adrien-Pierre Labouret, mécanicien, et Augusta-Fanny Couderc, sans profession, rue de la République.

Décès : Marie Marre, 74 ans, sans profession, veuve Louis Audubert, avenue Docteur-Roux; Léon Blanc, 63 ans, cultivateur, célibataire, domicilié à Miers, avenue du Docteur-Roux; Christine Cances, 85 ans, sans profession, veuve Jean Audubert, faubourg Lascabanne; Pierre Cances, 79 ans, retraité, domicilié à Autoire, avenue Docteur-Roux.

Arrondissement de Gourdon

Montfaucon

Compatriote. — Notre jeune compatriote, M. Paul Bergounioux, vient d'être admis au concours du surnuméraire des P.T.T. Félicitations.

Thédirac

Destruction des animaux nuisibles. — Au cours de l'année 1938, la lutte contre les oiseaux nuisibles s'est poursuivie activement dans notre commune.

Les écoblors ont été particulièrement actifs. Voici le bilan : faucons et buses, 12 détruits; pies, geais, 135; œufs de pies et de geais, 230.

Souillac

Au sujet des foires. — Le maire de la commune de Souillac a l'honneur de faire connaître au public que, dans une réunion du Conseil municipal en date du 22 mars 1938, il a été décidé que les foires de Souillac auront lieu, à partir du 1^{er} janvier 1939, tous les 4 et 19 de chaque mois, à l'exception de la foire du 1^{er} juin, qui se trouve, comme par le passé, le jour de la Saint-Clair.

Aussi le maire rappelle cette décision, qui annule les dates des anciennes foires du mardi avant le mardi gras et du premier lundi de Carême. Contrairement aux années précédentes, les foires dont la date coïnciderait au dimanche seront tenues la veille, le samedi, au lieu d'être reportées au lundi.

RENSEIGNEMENTS

A L'USAGE DES PIÉTONS

Avec l'hiver la circulation devient plus difficile. Le mauvais temps qui diminue la visibilité des conducteurs de véhicules rapides et favorise les dérapages, exige que chacun apporte pour circuler encore plus d'attention.

Les piétons ne doivent pas trouver extraordinaire qu'on leur recommande de ne pas être distraits : les conducteurs de véhicules rapides ne peuvent assumer seuls la charge de les éviter et cependant combien de piétons traversent une rue, une route sans s'inquiéter de ce qui s'y passe ? Qu'arrivera-t-il s'ils rencontrent un conducteur qui en fait autant ?

Sur la chaussée des rues et des routes le piéton est sur un terrain réservé aux véhicules, il doit donc veiller à respecter certaines règles.

Pour traverser, ne jamais le faire en diagonale, couper toujours directement la chaussée. Lorsqu'on va descendre sur la chaussée regarder toujours ce qui arrive à gauche : au milieu de la chaussée l'attention se reportera à droite. Ne jamais reculer, ne jamais courir.

Si le piéton a des trottoirs à sa disposition qu'il les utilise : mais qu'il fasse bien attention à ne jamais marcher à l'extrême bord, surtout s'il va dans le même sens que les véhicules qui longent le trottoir sur lequel il se trouve. Egalement qu'il ne descende jamais brusquement d'un trottoir, un cycliste pourrait alors à le renverser et pourrait le blesser grièvement, sans recours possible la plupart du temps.

Si le piéton circule sur la chaussée, faute de trottoirs ou de sentiers réservés, qu'il marche en tenant sa gauche ; placé ainsi il verra venir vers lui les véhicules et pourra, si besoin, se garer sur la berne.

Les Vieux du Volant qui vous donnent des « tuyaux » ont vérifié, lorsqu'ils sont piétons, que si vous les observez sérieusement vous n'avez presque plus à craindre d'être accidenté. Ne comblez surtout que sur vous, ajoutez-nous, c'est ce qui fera de vous un bon piéton, comme ce principe a fait de tous les 10.246 Vieux du Volant des conducteurs d'élite. Et si vous voulez remercier ces derniers de leur sollicitude, incitez vos amis qui conduisent des automobiles depuis au moins 15 ans à demander aux Vieux du Volant, 10, rue Pergolèse, à Paris, les renseignements qui leur permettront de faire partie de cette élite des automobilistes.

M. Daladier en Tunisie

De Tunis. — M. Daladier, président du Conseil, est arrivé à Bizerte, mardi matin, à 7 h. 45, où il a été reçu par une foule enthousiaste.

A 12 h. 15, il a fait son entrée officielle à Tunis, salué par les acclamations d'une foule considérable.

LOTERIE DE LA PRESSE

REPUBLICAINE DÉPARTEMENTALE

Gros lot : AUTOMOBILE de 50.000 Francs

Nombreux lots de valeur : meubles, motocyclettes, tandems, bicyclettes, fusils, appareils de T.S.F., bijoux, lingerie, machines à coudre, articles ménagers.

Prix du billet : 2 francs. Le carnet de 25 billets : 50 francs.

En vente aux bureaux du journal, dans ses dépôts, et à la Presse Départementale, 22, Chaussée-d'Antin, Paris 9^e.

En vente au bureau de tabac « Le Khédivé ».

Aux demandes d'envoi par poste, ajouter le prix des billets en mandat ou chèque (pas en timbres) avec une enveloppe portant votre adresse, timbrée à 0,90 jusqu'à 10 billets, à 1,20 pour 1 carnet. La couverture de chaque carnet acheté en entier donne droit, gratuitement, à une participation de la Loterie Nationale pouvant aussi gagner 50.000 francs.

Petites annonces économiques

ECONOMIE pour le Chauffage central, Anthracite français, de la meilleure mine française. Pour en avoir s'adresser : Maison LAFON, rue St-Pierre.

ON DEMANDE jeune ouvrier charron, adresser demande avec références et copies certifiées au Bureau du Journal.

A VENDRE, machine à coudre, très bon état, 17, quai St-Georges, Cahors.

PERDU, Cahors, 19 décembre, « Rip » fox-terrier blanc, taché noir, collier sans adresse. Aviser, 2, rue du Temple, Cahors, 3^e étage. Récompense.

Dernière heure

Après la Conférence de Lima

De Lima. — Si l'on en croit plusieurs journalistes américains, le Gouvernement péruvien aurait exercé la censure la plus stricte sur toutes les dépêches se rapportant à la Conférence de Lima. En outre, les journalistes américains auraient été soumis à un étroit système d'espionnage.

Au sujet de l'immigration tchécoslovaque

De Londres. — A partir du 1^{er} avril 1939, les citoyens tchécoslovaques désirant se rendre en Angleterre et aux colonies anglaises et les sujets britanniques se rendant en Tchécoslovaquie devront faire viser leurs passeports. L'Angleterre a dénoncé le 31 décembre, la convention de 1930 avec Prague, exemptant du visa les nationaux des deux gouvernements.

Le 20^e anniversaire de la République soviétique de Moscou.

Aujourd'hui, mardi, le peuple de la Russie blanche fête le 20^e anniversaire de la création de la République soviétique socialiste de Russie Blanche. De grandes réjouissances ont eu lieu à cette occasion.

Paris, sans cinéma, mercredi

De Paris. — La taxe supplémentaire sur les cinémas que vient de voter le Conseil municipal de Paris, a provoqué une vive réaction chez les directeurs des cinémas. Une assemblée générale des directeurs de cinéma aura lieu mercredi matin, à 10 heures, pour envisager la fermeture de tous les cinémas en signe de protestation, mercredi.

M. Daladier en Tunisie

De Tunis. — M. Daladier, président du Conseil, est arrivé à Bizerte, mardi matin, à 7 h. 45, où il a été reçu par une foule enthousiaste.

A 12 h. 15, il a fait son entrée officielle à Tunis, salué par les acclamations d'une foule considérable.

LOTERIE DE LA PRESSE

REPUBLICAINE DÉPARTEMENTALE

Gros lot : AUTOMOBILE de 50.000 Francs

Nombreux lots de valeur : meubles, motocyclettes, tandems, bicyclettes, fusils, appareils de T.S.F., bijoux, lingerie, machines à coudre, articles ménagers.

Prix du billet : 2 francs. Le carnet de 25 billets : 50 francs.

En vente aux bureaux du journal, dans ses dépôts, et à la Presse Départementale, 22, Chaussée-d'Antin, Paris 9^e.

En vente au bureau de tabac « Le Khédivé ».

Aux demandes d'envoi par poste, ajouter le prix des billets en mandat ou chèque (pas en timbres) avec une enveloppe portant votre adresse, timbrée à 0,90 jusqu'à 10 billets, à 1,20 pour 1 carnet. La couverture de chaque carnet acheté en entier donne droit, gratuitement, à une participation de la Loterie Nationale pouvant aussi gagner 50.000 francs.

Vous avez tiré de la situation un parti inespéré.

— Les créanciers vous doivent une reconnaissance éternelle. Célestin finit par interrompre pour poser une question qui étonna fort Gilles Favry, témoin silencieux de cette scène et à qui nul ne semblait faire attention.

— Et les tapis ? Ça va toujours ? demanda, en humant une prise, l'ancien fondé de pouvoir.

— Mieux que jamais, affirma M. Morena.

Marconi

LE MAITRE DE LA RADIO

DEMONSTRATIONS PAR :
LIBRAIRIE-PAPERIE
Musique
P. FRANCES
36, Boulevard Gambetta
CAHORS
N° 356

Bibliographie

LA NATURE

Le dernier numéro de *La Nature*, véritable numéro de Noël par son importance et l'abondance de son illustration, enchantera abonnés et lecteurs qui y trouveront tout ce qui peut les intéresser, dans les divers domaines des sciences et des techniques.

Qu'on en juge par les sommaires suivants : Les Eskimo d'Angmagssalik, sur la côte est du Groenland, exemple de technomorphologie d'une population de chasseurs, par l'explorateur Paul-Emile Victor qui a vécu tant de temps parmi ces populations.
L'eau solide ; pourquoi on ne sait imiter la neige et comment se forment les grêlons, par H. Vigneron.
Les poissons-pélicans, monstres aux bouches énormes, exemple de convergence morphologique, par M. Chabanaud, du Muséum national.
L'orpaillage, par Léon Lafitte, ou l'art de faire fortune dans certaines rivières aurifères de France et d'ailleurs.
L'ionoskrib donnant instantanément l'indication colorée des ph, par M. Déribère.

La robusticité et sa détermination par de multiples indices corporels, par le Médecin Général Félix Pasteur.
Quels sont les moins coûteux de transports aériens ou terrestres ? par M. Lamé.
Les nouveaux récepteurs de T. S. F. à réglage automatique, par P. Hémardinger.
Les organolites, différant des permutites.
Un beau travail d'ingénieur colonial : les irrigations d'une région pauvre et surpeuplée de l'Annam, par J. Arnoux.
Le « petit bi », succédant au grand bicyclette.
Le prix Nobel de physique : Fermi.
Les tremblements de terre de novembre.
Quand l'éclaircie rejoint son perchoir aquatique... par masses de 25.000 oiseaux, par Constant Hubert.
Le cinquantenaire de la découverte des ondes électriques, par un des pionniers de ces recherches, le professeur Albert Turpain, de l'université de Poitiers.
Une causerie photographique sur la conservation et la manipulation des couches sensibles, par E. Touchet.
Les données météorologiques du mois.
Le pôle du froid qui n'est plus Verkoïansk.
L'analyse des dernières communications à l'Académie des Sciences et celle des livres scientifiques nouveaux.
Les inventions, les nouveautés, les nouvelles et le trésor des recettes et procédés utiles de la « Boîte aux lettres ».
Qui ne voudrait lire pareille suite de faits, de documents, d'idées scientifiques et en faire profiter les jeunes, étudiants et écoliers, ingénieurs et professeurs, amateurs et curieux, en leur offrant pour leurs éternes un abonnement à *La Nature*.

La Nature. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.

LES ANNALES

Cent cinquante ans après la Révolution française, on lira non sans profit, dans les *Annales* du 25 décembre, des considérations sur l'émancipation des peuples à propos d'un bien-

curieux ouvrage du philosophe anglais Bertrand Russell. Une amusante page sur les ennus d'argent de Louis XIV, à propos du troisième centenaire de sa naissance. Une question d'actualité brûlante : La Palestine est-elle aux Arabes ou aux Juifs ? Une étude captivante sur les Thermidoriens, montrant la République entre l'anarchie et la réaction. Un coup d'œil sur les prix littéraires de décembre. Une belle page sur la vie de l'impératrice Eugénie ; une autre sur l'expédition d'Ivan Papanine au pôle Nord ; une autre encore sur l'époque des Pyramides et, outre les rubriques habituelles du théâtre, des timbres, des lettres et du cinéma, des confidences sur la fabrication des films à Hollywood. Voilà ce qu'on peut lire dans ce numéro. En vente partout : 3 francs.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

**LIVRES
QU'IL FAUT LIRE**

PAROLES VOLEES A L'ECOUTE
par Aline FROMENTIN

L'attention du lecteur sera vivement retenue par le ton et l'originalité de ce livre.

Une téléphoniste d'hôtel, Mme Aline Fromentin, devant son standard, en abaissant de temps à autre sa clef, a épié des conversations : propos amoureux, scènes de famille, drames politiques ou policiers. Ce sont, en quelque sorte, les dessous du téléphone, révélés par Mme Aline Fromentin elle-même, écrivain nouveau qui vous surprendra par sa pénétration, son sens de l'humain, sa puissance satirique. — G.G.

Un vol. in-12. Prix, 16 fr. 50. Editions du Sagittaire, 56, rue Rodier, Paris 9^e.

« Le JOURNAL D'UN BIZUT »
par Jacques HONORÉ

Avec « Le Journal d'un Bizut », le lecteur débarque au Quartier Latin et s'y installe. Joli quartier, en vérité, et combien sympathique ! On y chante, on y pleure, on y passe... On fait cuire des nouilles sur une lampe à alcool ; on emprunte au tôle ; on fronde l'ordre public ; on jette sa gourme : on a vingt ans !
Un livre qui fait rêver les potaches, sourire les anciens.

Un vol. in-16^e broché, impression sur vélin supérieur. Prix, 18 fr. Albin Michel, éditeur, 22, rue Huyghens, Paris, 14^e.

« BELLE ILE EN MER »
par Marcel KUHN

Voici un nouveau ouvrage de la collection « Marjolaine » dans laquelle ont déjà paru tant de livres attachants pour les jeunes de 8 à 12 ans. Antoine Marville, peintre célèbre, a

invité deux écoliers Gérard et Elisabeth à Belle-Ile-en-Mer pour passer les vacances avec ses propres enfants. Les vacances inattendues ont été merveilleuses, mais, hélas ! il y avait Crème de Langouste, le redoutable Crème de Langouste. L'action tantôt comique, tantôt émouvante, se déroule en une succession de tableaux colorés, toujours vivants, avec pour fond, la mer et les sauvages rochers de Belle-Ile.

L'ouvrage est illustré d'une façon spirituelle par l'artiste de talent Jacques Touchet. — G. G.

L'ouvrage cartonné, prix 14 fr. Editions Bourrellet et Cie, 76, rue de Vaugirard, Paris, 6^e.

Ce journal
est en lecture dans le Hall de
l'Agence Havas
62, rue de Richelieu, PARIS

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

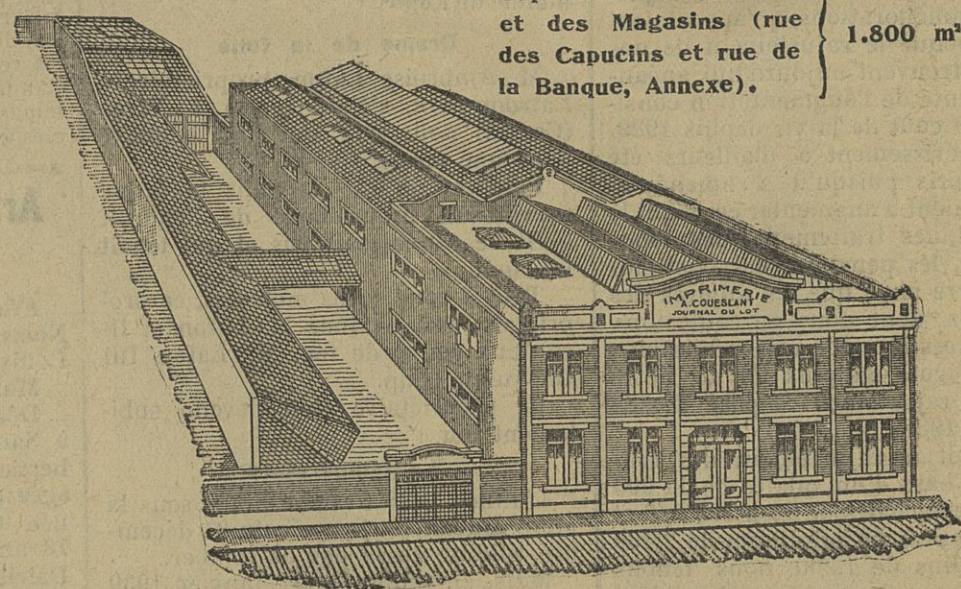
INSTALLATION MODERNE

10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

SERVICE D'HIVER 1938-1939 (à partir du 5 Octobre)

De Paris à Toulouse par Cahors		De Toulouse à Paris par Cahors		MONTAUBAN, CAHORS à LIBOS		LIBOS, CAHORS à MONTAUBAN	
OMNIB. EXP. EXP. (2) AUTORAIL. RAPIDE OMNIB. DIRECT EXP. EXP. RAPIDE	OMNIB. EXP. EXP. (2) AUTORAIL. RAPIDE OMNIB. DIRECT EXP. EXP. RAPIDE						
PARIS (Orsay) dép.	10 15 20 15 21 45	TOULOUSE... d.	3 58	8 35 9 33 13 25	15 50 17 20 21 5	23 19	
PARIS (Aust.) dép.	10 23 20 25 21 59 22 50	MONTAUBAN. d.	6 11	9 17 10 50 14 6	16 35 18 12 21 46	0	
LIMOGES (arrivée)	15 29 0 36 2 36 5 10	Caussade.....	6 50	9 35 11 15	17 16 18 34 22 4	0	
LIMOGES (départ.)	15 43 0 40 2 47 5 40	Labenne.....	7 26	11 40	17 56 18 57	0	
BRIVE (arrivée)	17 03 1 56 4 3 7 20	Cieure.....	7 34	11 54	18 4	0	
BRIVE (départ.)	17 18 2 11 4 18 7 33	Sept-Ponts.....	7 44	11 54	18 14	0	
Gignac-Cressensac.	8 50 13 4	CAHORS... (arr.)	7 50	10 9 11 59 14 58	18 20 19 14 22 40	0 52	
SOULLAC... dép.	9 13 36	CAHORS... (départ.)	8 13	10 13 12 15 2 13 32	19 19 22 44	0 56	
CAZOULES... dép.	9 13 43	Espère.....	8 27	13 44	19 30	0	
La Chap.-d-Mareuil	9 24 13 48	St-Denis-Catus... d.	8 40	13 56	19 41	0	
Lamothe-Fénelon.	9 32 13 57	Thédirac-Peyril... d.	8 53	14 12	19 53	0	
Nozac.....	9 42 14 19	Dégagnac.....	9 2	14 21	20	0	
GOURDON... dép.	9 55 14 19	Saint-Clair.....	9 10	14 31	20 8	0	
Saint-Clair.....	10 4 14 28	GOURDON (I) d.	9 23	14 42	20 18 23 24	0	
Dégagnac.....	10 24 14 43	Nozac.....	9 30	14 49	20 25	0	
Thédirac-Peyril...	10 34 14 58	Lamothe-Fénel... d.	9 38	14 57	20 33	0	
Saint-Denis-Catus...	10 44 15 6	La Chap.-de-Mar.	9 45	15 3	20 39	0	
Espère.....	10 51 15 15	CAZOULES.....	9 51	15 9	20 45	0	
CAHORS (arrivée)	11 45 17 25	SOULLAC... dép.	10 4	15 18	20 56 23 45	0	
CAHORS (départ.)	11 57 17 37	Gignac-Cressensac.	10 32	15 46	21 22	0	
Cieure.....	12 11 17 51	BRIVE... (arr.)	11 49	16 33 16 11	21 47 0 23	2 24	
Labenne.....	12 18 17 58	BRIVE... (départ.)	11 56	16 39	0 29	2 30	
Caussade.....	12 46 18 31	LIMOGES... (arr.)	13 20	18 5	1 49	3 47	
MONTAUBAN arr.	13 17 19 4	LIMOGES... (départ.)	13 35	18 14	2	3 50	
TOULOUSE... arr.	14 07	PARIS... (A.) arr.	18 52	23 23	6 43	8 39	
		PARIS... (O.) arr.	19 4	23 35	6 55	8 50	

St-Denis-près-Martel à Aurillac		Le Buisson à St-Denis-près-Martel		Toulouse à Capdenac, Brive et Paris	
EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.
St-Denis-près-Martel. (1)	4 30 9 15 14 44 17 58 18 43	Le Buisson. dép.	7 33 10 37 17 11	TOULOUSE. dép.	10 1 15 45 19 45
Vayrac.....	4 58 9 23 14 50 18 4 18 48	Sarlat..... dép.	6 40 9 40 12 17 17 58	CAPDENAC. (d.)	2 20 7 17 11 11 17 20 13 56 19 31 23 43
Bétaillé (arrêt)...	5 3 9 28 14 54 18 9	Cazouls.....	7 34 10 34 12 37 18 12 19 07 20 24	FIGEAC.....	2 45 7 31 11 23 17 29 14 8 19 44 23 54
Puybrun.....	5 11 9 36 15 2 18 15 18 58	Souillac.....	7 50 10 50 12 46 18 17 19 18 20 40	Le Pournel.....	3 5 8 11 11 54
Bretenoux-Biards... d.	5 20 9 44 15 10 18 24 19 3	St-Denis-près-Martel	8 18 11 48 14 18 25	Assier.....	8 10 12 31
Port-de-Gagnac....	5 26 9 50 15 16 18 31	Baladou. Arrêt.	8 26 11 56 14 4	Flaujac (halte)...	5 7 8 23 12 18
Laval-de-Cère.....	5 34 9 58 15 23 18 39 19 14	Martel.....	8 34 12 04 14 11 18 34	Rocamadour.....	5 19 8 35 12 28
Lamativie.....	5 58 10 15 15 40 18 50 19 28	St-Denis-p.-Mar.	8 50 12 20 14 19 18 42	Montvalent.....	5 36 8 49 12 42
Siran (arrêt).....	6 7 10 30 15 54 19 10	St-Denis-près-Martel	9 01 12 31 15 48	St-Denis-p. (arr.)	5 47 8 58 12 51
La Roquebrou.....	6 25 10 43 16 5 19 22 19 53	St-Denis-p.-M. d.	7 36 9 10 13 16 40	Martel (dép.)	5 58 9 6 13 11
AURILLAC. arrivée.	7 13 11 20 16 40 19 58 20 24	Martel.....	7 39 9 26 13 18 16 56	Quatre-Routes...	6 9 9 16 13 11
		Baladou.....	8 34 10 23 13 19 17 04	Turenne.....	6 21 9 26 13 21
		Souillac.....	7 55 9 59 13 31 17 30	BRIVE... (arr.)	6 54 9 48 13 44
		Cazouls.....	8 1 6 23 8 36 11 35 13 52 18 16	PARIS (Orsay) ar.	19 4
		Sarlat.....	8 27 5 30 9 30 12 30 14 28 19 19		
		Le Buisson. ar.	9 01 6 14 15 48		

Aurillac à St-Denis-près-Martel		St-Denis-près-Martel à Aurillac		Paris à Brive, Capdenac et Toulouse	
EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.
AURILLAC. départ.	5 55 6 30 10 40 17 17 21 30	St-Denis-près-Martel	7 36 9 10 13 16 40	PARIS (Aust.) d.	21 8 22 50
La Roquebrou....	6 21 7 11 11 18 17 55 22 7	Martel.....	7 39 9 26 13 18 16 56	Brive... (dép.)	3 47 8 19
Siran (arrêt).....	7 22 11 29 18 6	Baladou.....	8 34 10 23 13 19 17 04	Turenne.....	4 8 8 44
Lamativie.....	6 43 7 36 11 43 18 21 22 31	Souillac.....	7 55 9 59 13 31 17 30	Quatre-Routes...	4 16 8 53
Laval-de-Cère....	6 56 7 51 11 58 18 40 22 46	Cazouls.....	8 1 6 23 8 36 11 35 13 52 18 16	St-Denis-p. (arr.)	4 23 9 8
Port-de-Gagnac....	7 58 12 5 18 48	Sarlat.....	8 27 5 30 9 30 12 30 14 28 19 19	Martel (dép.)	4 20 9 8
Bretenoux-Biards... d.	7 8 8 13 12 19 19 6 23 3	Le Buisson. ar.	9 01 6 14 15 48	Montvalent.....	4 20 9 8
Puybrun.....	7 15 8 20 12 26 19 13 25 11			Rocamadour.....	4 56 9 37
Bétaillé (arrêt)...	8 27 12 33 19 21			Gramat.....	5 8 9 59
Vayrac.....	7 24 8 30 12 36 19 27 23 21			Flaujac (halte)...	5 27 10 13
St-Denis-près-Martel	7 29 8 43 12 44 19 34 23 28			Le Pournel.....	10 22

De Sarlat à Gourdon		De Gourdon à Sarlat	
EXP.	EXP.	EXP.	EXP.
SARLAT.....	8 21 16 55	GOURDON.....	7 13 15 13
Carsac.....	8 37 17 11	Payrignac (arr.)...	7 23 15 23
Grolejac.....	8 42 17 16	St-Cirq-Madelon...	7 34 15 34
St-Cirq-Madelon...	8 53 17 27	Grolejac.....	7 30 15 39
Payrignac (arr.)...	9 3 17 37	Carsac.....	7 30 15 39
GOURDON.....	9 16 17 50	SARLAT.....	7 52 15 52

(1) A lieu du 1^{er} Juillet au 26 Septembre.
(2) Du 1^{er} Juillet au 26 Septembre.
(3) Ce signe désigne un arrêt facultatif. (Pour descendre, demander l'arrêt ou à défaut faire signe au conducteur).
NOTA. — Indépendamment des services d'Autorails mentionnés ci-dessus, il existe également de nombreux trains. RENSEIGNEZ-VOUS DANS LES GARES.